

Avis voté en plénière du 23 mai 2018

Parcours et politiques d'accueil des demandeur.euse.s d'asile dans l'Union européenne

Déclaration du groupe des Associations

Nos démocraties ont été construites sur la solidarité et les droits humains parmi lesquels le droit à l'asile et à la mobilité. C'est pourquoi il est fondamental d'adosser toute politique d'accueil des demandeurs d'asile à ces fondements historiques. Tout en s'inscrivant dans l'actualité, cet avis a été élaboré à distance du traitement médiatique, et propose un texte mesuré et juste sur la question délicate des parcours des demandeurs d'asile en Europe. Le groupe des associations salue la grande qualité du travail accompli par les rapporteurs et se félicite que le CESE fournisse avec ce travail une contribution sérieuse et apaisée sur un sujet éminemment complexe.

Rappelons quelques réalités essentielles sur le sujet qui nous occupe : la grande majorité des migrations ne sont pas choisies : elles sont le fait de nécessités vitales ; la majorité des migrations sont des déplacements Sud-Sud et non Sud-Nord... ; la France n'est plus une terre d'immigration majeure... ; une fois arrivés dans leur pays d'accueil, lorsqu'ils y parviennent, les migrants connaissent des conditions de vie extrêmement difficiles.

Rappelons de même, que loin des caricatures et tentations xénophobes, les migrations sont pour les pays d'accueil le plus souvent de réels vecteurs de développement, permettant aux pays d'avancer et progresser sur les plans tant économiques, que sociaux ou culturels.

Si cet avis s'intéresse avant tout aux politiques européennes nécessaires en matière d'accueil des demandeurs d'asile, c'est parce que c'est bien au niveau européen que tout se joue d'abord. Notre groupe souscrit ainsi à toutes les préconisations visant une harmonisation ambitieuse des politiques d'accueil en Europe : réforme du règlement de Dublin, rejet de l'aide visant à lutter contre le franchissement des frontières à destination de pays tiers qui ne garantissent pas aux personnes concernées le respect de leurs droits fondamentaux, intégration de la problématique des réfugiés climatiques dans l'agenda des COP, promotion du droit d'instruction, mais aussi d'un statut uniforme de protection internationale, et soutien à la création d'une Agence européenne intégrée de l'Asile.

Nous souhaitons toutefois profiter de cette tribune pour rappeler la responsabilité ultime de nos États nationaux, qui ne peuvent se satisfaire de laisser leurs pays voisins, ou leurs associations et citoyens prendre sur eux la responsabilité de transformer en actes notre tradition et nos principes de terre d'accueil. Le décalage existant encore aujourd'hui entre l'inscription du droit d'asile dans notre Constitution et notre capacité, sur le terrain, à le faire respecter, avec des centres de premier accueil saturés, et des délais d'attente excessifs... illustre le niveau de nos dysfonctionnements. Si le renforcement de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en acteur unique du

traitement administratif de l'asile devrait y répondre partiellement, cela ne suffit pas. Il nous paraît urgent, par exemple, de permettre un accès aux soins élémentaires dès le premier accueil, sans attendre la délivrance de l'attestation de demandeur d'asile, qui peut prendre plusieurs mois.

Le contexte européen actuel marqué à la fois par le durcissement des politiques migratoires et d'asile, et plus généralement par le retour en force du populisme dans de nombreux pays (l'Italie en étant le dernier exemple) nous alerte sur la nécessité de réaffirmer les valeurs centrales de tolérance et d'humanisme de nos démocraties. L'évolution démographique mondiale, le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources naturelles vont dans le sens d'une amplification des flux migratoires. Il nous faut anticiper cette réalité et préparer nos sociétés à mieux accueillir. C'est tout le sens et toute la richesse de cet avis, en faveur duquel notre groupe a voté.